

<b>Titre</b>	<b>Gestion des éclosions dans les établissements de soins du CISSS de Laurentides</b>	
<b>N°</b>	<b>POL 2021 DGA-SPER 009</b>	
<b>En vigueur</b>	2021-03-11	
<b>Révision</b>	Ne s'applique pas	
<b>Adoption</b>	2021-03-10	Conseil d'administration du CISSS des Laurentides Résolution : R0037 2021-03-10
<b>Approbation</b>	2021-02-12	Comité de direction du CISSS des Laurentides
<b>Validation</b>	2020-12-18	Validation : Direction générale adjointe - programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche (DGA-SPER) Élaboration : Benoit St-Denis (PCI) – Direction générale adjointe - programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche (DGA-SPER) Collaboration : Dre Linda Lalancette, Microbiologiste, Premier officier PCI
<b>Diffusion</b>	2021-05-13	Dépôt sur l'intranet du CISSS des Laurentides
<b>Responsable de l'application</b>	Service de prévention et contrôle des infections (PCI) – Direction générale adjointe - programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche (DGA-SPER)	
<b>Application et personnes concernées</b>	Toutes les installations du CISSS des Laurentides et toute personne qui exerce ou développe sa profession au sein de l'établissement	
<b>Document(s) remplacé(s)</b>	Ne s'applique pas	
<b>Document(s) initiateur(s)</b>	Ne s'applique pas	
<b>Document(s) en découlant</b>	Ne s'applique pas	



## Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Domaine d'application .....	3
2.1	Intervenants concernés .....	3
2.2	Établissements visés .....	3
3.	Objectif général et objectifs spécifiques.....	3
4.	Fondements .....	3
5.	Énoncés .....	3
5.1	Évaluation de la situation et confirmation de l'éclosion .....	3
5.2	Signalement et déclaration .....	4
6.	Rôles et responsabilités .....	4
7.	Modalité d'application de la politique .....	5
7.1	Mise en place des mesures organisationnelles : comité de gestion d'éclosion.....	5
7.2	Mise en place des mesures de prévention et de contrôle appropriées et poursuite de la surveillance .....	6
7.3	Déclaration de fin d'éclosion et bilan.....	6
8.	Mécanisme de suivi et de révision .....	7
9.	Demande de renseignements .....	7
	Annexe 1 : Définitions .....	8
	Annexe 2 : Tableau des rôles et responsabilités des membres du comité de gestion d'éclosion	9
	Annexe 3 : Documents de référence .....	13

---

N.B. Le genre masculin est utilisé comme générique,  
dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

---

## 1. Préambule

La présente politique vise à encadrer la prévention et le contrôle des infections (PCI) en situation d'écllosion dans les installations du CISSS des Laurentides.

## 2. Domaine d'application

### 2.1 Intervenants concernés

- Toute personne qui offre des soins et des services aux usagers du CISSS des Laurentides, qu'il soit un employé du CISSS ou lié au CISSS par contrat;
- Les usagers/résidents, leur famille et les visiteurs.

### 2.2 Établissements visés

- Tous les sites du CISSS des Laurentides

## 3. Objectif général et objectifs spécifiques

- Réduire la transmission des infections nosocomiales et la propagation d'agents pathogènes en situation d'écllosion;
- Mettre en place rapidement des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI);
- Mobiliser les ressources nécessaires permettant la prise en charge de l'écllosion;
- Définir les rôles et responsabilités des principaux partenaires impliqués dans la gestion d'écllosion.

## 4. Fondements

Cette politique s'appuie sur le processus d'investigation et de contrôle d'une écllosion présenté dans le *Cadre de référence sur la prévention et le contrôle des infections nosocomiales à l'intention des établissements de santé du Québec (2017)*. Elle est également en conformité avec les normes exigées par Agrément Canada.

## 5. Énoncés

### 5.1 Évaluation de la situation et confirmation de l'écllosion

Les différentes activités de surveillance générales, globales et spécifiques effectuées par les professionnels en PCI dans les différentes installations permettent d'identifier si une problématique d'origine infectieuse survient. Si c'est le cas, une collecte de données approfondie sur le terrain est réalisée par cette même équipe afin d'identifier :

- Le ou les cas index et contacts;
- La source de transmission;
- Les liens épidémiologiques;
- Les signes et symptômes;
- Les résultats de laboratoire.

## 5.2 Signalement et déclaration

L'écllosion doit être signalée à la Direction de santé publique du CISSS des Laurentides et, en situation de pandémie, au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en utilisant les formulaires prévus à cet effet. Les mises à jour doivent être transmises lorsque requis.

## 6. Rôles et responsabilités

### Service de PCI

- Déclare l'écllosion suite à l'identification des cas et de l'enquête épidémiologique ;
- Transmet aux secteurs touchés les mesures à mettre en place ;
- Planifie, en collaboration avec le gestionnaire, la formation en prévention et contrôle des infections (PCI) pour le personnel du secteur touché ;
- Planifie, en collaboration avec le gestionnaire, une vigie de la mise en place des mesures de prévention des infections dans le secteur touché.

### Gestionnaire, remplaçant, coordonnateur d'activité touchée

- Diffuse la déclaration de l'écllosion en informant le personnel ;
- S'assure de l'application rigoureuse des pratiques de base, incluant l'hygiène des mains en instaurant un processus d'audits tout au long de l'écllosion ;
- S'assure que son personnel reçoit la formation PCI adéquate en lien avec l'écllosion ;
- Met en place des cohortes si nécessaire.

### Service d'admission, assistante-infirmière-chef et/ou coordonnateur d'activités (CH)

- S'assure d'attribuer les lits qui répondent aux besoins et aux contraintes imposées par l'écllosion.

### Personnel du secteur touché et personnel satellite

- Applique toutes les mesures de prévention et contrôle adaptées à l'écllosion en cours.

### Hygiène et salubrité

- Augmente la fréquence de nettoyage et désinfection des surfaces les plus touchées (High Touch) et l'entretien des lieux ;
- Applique les autres mesures demandées par le service de PCI lorsque requis (ex. : Nocospray, désinfection des chambres ciblées...).

### Service santé et sécurité au travail

- Établit une communication régulière selon le type d'écllosion en cours afin de cibler les problématiques chez le personnel ;
- Collabore à l'évaluation et prise en charge du personnel.

## Direction de santé publique

- Établit une communication avec le service de PCI en temps réel selon le type d'éclosion en cours, afin de cibler les problématiques pouvant entraîner une menace réelle ou appréhendée pour la population.

## 7. Modalité d'application de la politique

### 7.1 Mise en place des mesures organisationnelles : comité de gestion d'éclosion

Lorsque la situation le requiert (éclosion majeure, multiple, qui perdure ou qui implique un microorganisme jugé à risque), un comité décisionnel de gestion d'éclosion est mis en place et un coordonnateur d'éclosion est désigné dans le but d'assurer :

- un soutien aux professionnels de PCI;
- une communication efficace au sein des parties en cause;
- une participation des services cliniques et administratifs concernés;
- une mise en place de mesures supplémentaires.

Les rôles et responsabilités des différents membres du comité sont présentés en annexe 2.

### Le comité de gestion d'éclosion est composé minimalement de :

- ressource de secrétariat ;
- chef et représentant(s) du Service de prévention et contrôle des infections ou de la Direction de la santé publique (selon l'installation en éclosion);
- médecin-conseil/microbiologiste ;
- directrice et/ou directrice adjointe et représentant des coordonnateurs d'activités de la Direction des soins infirmiers;
- chef et/ou représentant du ou des secteurs touchés;
- représentant de l'équipe de gestion des séjours;
- représentant du Service d'hygiène et salubrité;
- représentant des communications internes;
- représentant du Service de santé et sécurité au travail;
- représentant du Service de sécurité;
- représentant du service alimentaire.

Toujours selon l'ampleur et le type d'éclosion en cours, d'autres partenaires ad hoc peuvent s'ajouter au comité de gestion d'éclosion :

- représentant(s) des Services de : pharmacie, achats, buanderie, laboratoire;
- représentant de la Direction des ressources humaines : liste de rappel;
- représentant de la Direction de santé publique;
- représentant d'autres installations du CISSS que celle touchée par l'éclosion;
- responsable(s) des relations médias et communications publiques;

- tout autre partenaire interne ou externe susceptible d'être concerné dans la gestion de l'éclosion ou dont la contribution est nécessaire.

Le comité fonctionne selon la logistique suivante :

- les rencontres se tiennent au besoin durant toute la durée de l'éclosion;
- les comptes rendus de toutes les rencontres sont tenus dans un journal et sont transmis aux personnes présentes lors de la rencontre;
- une dernière rencontre a lieu au besoin après la fin de l'éclosion.

## 7.2 Mise en place des mesures de prévention et de contrôle appropriées et poursuite de la surveillance

Toutes les mesures spécifiques reliées au contrôle de l'éclosion ainsi que les messages clés provenant du comité de gestion sont, quant à eux, transmis aux personnes directement concernées par l'équipe de PCI et de communication (ex. : gestionnaire des services concernés, assistante-infirmière-chef, responsable d'hygiène et salubrité, etc.).

La mise en place des mesures est de la responsabilité du gestionnaire du service. Advenant l'absence du gestionnaire (soir, nuit, week-end, etc.), la personne responsable du service devra les mettre en place supportée par le gestionnaire d'activité.

Les professionnels en PCI poursuivent les activités de surveillance active, afin de vérifier l'efficacité des mesures mises en place, et ce, tout au long de l'éclosion. Des méthodes, qui permettent de constater les progrès réalisés et les efforts requis, sont mises en place : les calculs du taux d'attaque, de l'incidence, de la morbidité/létalité, de la virulence et la création de diagrammes de suivis des cas. Ces calculs et outils sont réalisés en collaboration avec le premier officier de PCI locale ou CISSS et présentés au comité de gestion d'éclosion afin de faire un portrait détaillé de la situation.

Dans certains cas, un examen des processus (audit de contrôle) (ex. : hygiène des mains, port de l'équipement de protection individuelle, désinfection et nettoyage) sera fait à l'aide d'outils élaborés par le service de PCI. Lorsque la situation perdure ou s'aggrave, les audits permettent de documenter le problème, en identifier la cause et trouver la ou les solutions à mettre en place.

L'évolution de la situation peut impliquer l'arrêt des admissions et des visites. Cette décision est recommandée par le comité de gestion d'éclosion et doit être entérinée par le directeur touché ainsi que la présidente-directrice générale.

Plusieurs outils visuels ont été créés pour aider à la gestion d'éclosion (ex. : affichage à l'entrée d'unité en éclosion, rappel du port d'ÉPI selon la zone, affiche de précautions additionnelles, etc.). Il est de la responsabilité du gestionnaire du secteur touché en collaboration avec le service de PCI de mettre en place un affichage adéquat selon le type d'éclosion.

## 7.3 Déclaration de fin d'éclosion et bilan

La fin d'une éclosion est déterminée par le service de PCI en collaboration avec le premier officier locale ou CISSS.

Lorsqu'un coordonnateur d'éclosion est désigné, un rapport est rédigé la fin de l'éclosion en collaboration avec les différents partenaires du comité de gestion d'éclosion et ceux touchés de près ou de loin par l'éclosion. Le rapport contiendra l'analyse et les recommandations post-éclosion. Le rapport sera diffusé aux personnes directement impliquées par les recommandations afin de les sensibiliser et les informer. Lors d'éclosions où un coordonnateur n'aura pas eu besoin d'être nommé, un rapport de fin d'éclosion pourra être produit par le service de PCI au besoin.

La fin de l'éclosion est également transmise à la Direction de santé publique des Laurentides par le biais des formulaires de déclaration prévus à cet effet.

Un de bilan trimestriel sera présenté au comité stratégique de PCI afin d'assurer un suivi et soulever tout enjeu relatif à la gestion des éclosions.

## 8. Mécanisme de suivi et de révision

Cette politique sera révisée tous les trois ans afin d'en évaluer la pertinence et de faire des mises à jour le cas échéant.

## 9. Demande de renseignements

Pour une interprétation du texte ou pour une demande de renseignements concernant la présente politique, veuillez communiquer avec :

### Service de prévention et contrôle des infections

DGA Santé physique générale et spécialisée, enseignement et recherche  
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides  
185, rue Durand, Saint-Jérôme  
15 CISSSLAU soutien admin PCI  
Téléphone : 450-276-1252

## Annexe 1 : Définitions

### Éclosion d'infection nosocomiale

Augmentation significative du nombre de cas (incidence) d'un même type d'infection nosocomiale survenant pendant une période définie et dans un lieu donné.

### Éclosion majeure

Une éclosion est considérée comme majeure en présence de l'une de ces conditions :

- gravité de l'atteinte liée à la souche en circulation (morbidity, létalité) ;
- taux d'attaque ou incidence élevés.

### Cas index (primaire)

Le premier cas à apparaître dans le temps parmi les cas connus.

### Cas contact (secondaire)

Personne atteinte de l'infection (ou suspectée) à la suite d'un contact avec un cas primaire (lien épidémiologique) ou à la suite d'une exposition à l'environnement contaminé par un cas primaire.

### Taux d'attaque

Correspond au rapport du nombre de nouveaux cas de la maladie survenus pendant la période d'éclosion divisé par la population à risque de développer la maladie pendant cette même période. Le taux d'attaque est utile lorsqu'on souhaite évaluer la sévérité de la situation dans un milieu où la population demeure la même, comme en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

### Incidence

Nombre de nouveaux cas d'infections apparus dans une population définie pendant une période donnée. L'utilisation de l'incidence est requise dans un milieu où la population est ouverte, comme en centre hospitalier où des départs et des admissions surviennent régulièrement dans une unité à l'intérieur d'une courte période.



**Annexe 2 : Tableau des rôles et responsabilités des membres du comité de gestion d'éclosion**

DIRECTIONS CONCERNÉES	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES	MEMBRES COMITÉ	MEMBRES AH HOC
Direction générale	<p><b>Présidente-directrice générale ou son représentant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir du soutien dans la prise en charge de l'éclosion;</li> <li>• Contribuer à l'allocation suffisante de ressources matérielles et humaines;</li> <li>• Diffuser un message clair sur la priorité à accorder aux activités de prévention et contrôle de la situation;</li> <li>• Assurer un lien avec le CA au besoin.</li> </ul> <p><b>Service de PCI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aviser la direction concernée de la nécessité de la mise en place d'un comité de gestion d'éclosion lorsque requis;</li> <li>• Effectuer les activités de surveillance de la situation;</li> <li>• Effectuer de la formation auprès du personnel, stagiaire et résident;</li> <li>• organiser, planifier et s'assurer de la réalisation des audits (en collaboration avec les différents partenaires impliqués);</li> <li>• aviser en temps réel la Direction de santé publique si détérioration de la situation ou augmentation de la morbidité;</li> <li>• travailler en collaboration avec les communications, afin d'assurer une diffusion d'informations juste et rigoureuse, au niveau interne (local) et externe (public);</li> <li>• effectuer le bilan du ou des secteur(s) touché(s) auprès des équipes et des gestionnaires.</li> </ul> <p><b>Médecin microbiologiste premier officier de PCI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'élaboration de directives CISSS pour la gestion d'éclosion;</li> <li>• Soutenir et conseiller la direction dans la prise de décision en lien avec les éclosions.</li> </ul>	<p>√</p> <p>√</p> <p>√</p>	<p>√</p>
Direction santé publique	<p><b>Directeur ou son représentant/médecin-conseil/conseillère(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et conseiller pour la prise en charge de l'éclosion;</li> <li>• Assurer un suivi concernant les éclosions présentes sur le territoire en collaboration avec les conseillères/infirmières en maladies infectieuses;</li> <li>• Aider à l'identification de l'agent étiologique au besoin.</li> </ul>	<p>√</p>	

<p><b>Direction des services professionnels</b></p>	<p><b>Directeur ou son représentant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser les informations pertinentes en lien avec l'éclosion à tous ses membres.</li> </ul> <p><b>Médecin microbiologiste :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir et conseiller dans la gestion de l'éclosion;</li> <li>Aider à l'identification de l'agent étiologique au besoin.</li> </ul> <p><b>Médecins traitants sur l'unité touchée ou attitrée à l'éclosion (CH, CHSLD, RNI...):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveiller l'apparition de symptômes compatibles responsables de l'éclosion chez les usagers et demander les tests diagnostics appropriés;</li> <li>Collaborer avec le personnel infirmier et de soutien dans l'application des pratiques de base et des précautions additionnelles nécessaires (mise en place et respect des mesures);</li> <li>Collaborer en apportant son expertise pour la mise en place de mesures de gestion d'éclosion.</li> </ul> <p><b>Pharmacien :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments requis (vaccins, antibiotiques, prophylaxie);</li> </ul>	<p>√</p> <p>√</p> <p>√</p>	<p>√</p>
<p><b>Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques</b></p>	<p><b>Service de santé et sécurité au travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les risques inhérents de l'éclosion pour le personnel;</li> <li>Prévoir les procédures de prise en charge pour le personnel atteint s'il y a lieu;</li> <li>Prévoir les procédures de prise en charge afin de réaffecter le personnel, selon pertinence.</li> </ul> <p><b>Communication interne (en collaboration avec les professionnels de PCI) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que l'information sur les mesures de prévention et contrôle à appliquer soit diffusée aux endroits stratégiques;</li> <li>Assurer une veille médiatique locale.</li> </ul>	<p>√</p> <p>√</p>	
<p><b>Direction touchée par l'éclosion : Soins infirmiers, SAPA, DI-TSA-DP, Santé mentale, Jeunesse</b></p>	<p><b>Directrice ou directrice adjointe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à la révision de processus afin d'inclure des mesures de contrôle dans les activités des secteurs touchés.</li> <li>Nommer un responsable de la gestion de l'éclosion.</li> </ul> <p><b>Chef du Service des coordonnateurs d'activités ou son</b></p>	<p>√</p>	

	<p><b>représentant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à transmettre l'information à tous les coordonnateurs d'activités;</li> <li>• Collaborer avec la PCI et le Service d'admission dans la gestion des cohortes;</li> <li>• Communiquer/faire de la rétroaction régulière aux équipes touchées sur l'état de la situation.</li> </ul> <p><b>Gestionnaires d'unités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que l'application des processus soit rigoureusement faite (audits);</li> <li>• Communiquer/faire de la rétroaction régulière aux équipes touchées sur l'état de la situation.</li> </ul> <p><b>Service de gestion des séjours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les transferts des usagers de l'unité touchée par l'éclosion vers d'autres unités;             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec le Service de PCI à la création de cohortes.</li> </ul> </li> </ul>	√	
<b>Direction de la qualité, de l'évaluation de la performance, et de l'éthique</b>	<p><b>Chef de service gestion des risques ou son représentant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la révision de processus afin d'inclure des mesures de contrôle dans les activités des secteurs touchés.</li> </ul>		√
<b>Direction de l'enseignement et de la recherche</b>	<p><b>Directrice ou représentant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de la prise en charge des stagiaires et autres étudiants en situation d'éclosion</li> </ul>	√	
<b>Direction des services multidisciplinaires</b>	<p><b>Directrice ou directrices adjointes des services diagnostiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les informations pertinentes en lien avec l'éclosion à tous ses membres.</li> <li>• Participer à la révision de processus afin d'inclure des mesures de contrôle dans les activités des secteurs touchés</li> </ul> <p><b>Laboratoire (en collaboration avec le microbiologiste) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir la procédure pour l'analyse des spécimens de façon à accélérer si possible le processus et rendre les résultats disponibles plus rapidement;</li> <li>• Assurer la disponibilité des tests diagnostiques.</li> </ul>	√	√
<b>Direction de la logistique</b>	<p><b>Directeur ou son représentant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de la disponibilité des équipements de protection et des produits de désinfection en lien avec l'éclosion;</li> <li>• Collaborer aux processus de révision de distribution et stockage du matériel si nécessaire.</li> </ul>		√

<p><b>Direction des services techniques</b></p>	<p><b>Service d'hygiène et salubrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser les mesures d'hygiène et salubrité de l'environnement selon les recommandations du comité de gestion d'éclosion.</li> </ul> <p><b>Service de sécurité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le respect des directives émises quant aux visites, à la circulation et à l'hygiène des mains.</li> </ul>	<p>√</p>	<p>√</p>
<p><b>Syndicat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer au respect des mesures de contrôle de l'éclosion mises en place.</li> </ul>		
<p><b>Personnel, étudiants et bénévoles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au respect des mesures mises en place;</li> <li>• Signaler toute situation problématique à leur supérieur immédiat;</li> <li>• Respecter les mesures de contrôle de l'éclosion mises en place;</li> <li>• Promouvoir l'hygiène des mains.</li> </ul>		
<p><b>Usagers et visiteurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les mesures mises en place;</li> <li>• En situation d'éclosion, les visites peuvent être suspendues ou restreintes, afin de réduire la transmission des infections et la durée de l'éclosion</li> </ul>		

### Annexe 3 : Documents de référence

CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2016, Politique relative à la gestion d'écllosion, Récupéré à [https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/documents/politiques\\_internes/politique\\_relative\\_la\\_gestion\\_d\\_closion\\_ciuss\\_2016-10-27.pdf](https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/documents/politiques_internes/politique_relative_la_gestion_d_closion_ciuss_2016-10-27.pdf)

INSPQ, 2013, Précisions sur la gestion d'une écllosion majeure de grippe saisonnière nosocomiale en milieux de soins, Récupéré à [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1727\\_PrecGestionEcloMajGrippeSaisonNosoMilieuxSoins.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1727_PrecGestionEcloMajGrippeSaisonNosoMilieuxSoins.pdf)

INSPQ, 2018, Mesures de prévention et de contrôle des entérobactéries productrices de carbapénémases dans les milieux de soins aigus, Récupéré à [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2375\\_prevention\\_controle\\_enterobacteries\\_carbapenemases.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2375_prevention_controle_enterobacteries_carbapenemases.pdf)

INSPQ, 2020, SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins de courte durée, Récupéré à <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2906-mesures-prevention-milieux-soins-aigus-covid19.pdf>

INSPQ, 2020, SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour aînés, Récupéré à <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2910-mesures-gestion-cas-contacts-chsld-covid19.pdf>

Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, 2017, Cadre de référence à l'intention des établissements de santé et de services sociaux du Québec, Récupéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-209-01W.pdf>